

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 13

Artikel: Jean-Louis-Gabriel Reymond : ou l'insurrection des Boula-papey : suite
Autor: Monnet, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port):

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces: 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Quelques mots sur les foires.

Il y en a et même beaucoup dans notre canton, de ces jours de fête pour les uns, de profond ennuï pour les autres. Dans les localités où il existe des distractions d'un ordre plus relevé que celles que peuvent offrir les foires, celles-ci restent inaperçues ou du moins l'on ne s'en préoccupe que pour se féliciter de ce qu'elles sont passées; sauf, toutefois, les négociants, les aubergistes et enfin tous ceux qui ont intérêt à les voir se renouveler fréquemment. Mais, dans certains villages, voir même certaines petites villes, c'est un honneur que de pouvoir dire qu'on a une ou plusieurs foires chaque année. On s'en fait une gloire et l'on compte pour rien et même pour de l'agrément, les cris pitoyables poussés par les pauvres animaux que leurs maîtres inhumains laissent abandonnés, souvent jusque dans la soirée, sans leur accorder la moindre pitance; les gens affamés qui vous tombent dessus quand vous ne les attendiez nullement, et la notable provision de crotte que chacun d'eux apporte avec soi. — Pour notre part, nous voyons arriver les foires avec une vraie terreur, car, alors, il nous semble habiter tout-à-coup un pays qui n'est plus le nôtre; nous ne nous sentons plus chez nous, tant nous sommes envahis par une foule bruyante qui a l'air de dire: « Pour aujourd'hui cette ville et tout ici nous appartient. »

Les villageois ont un goût tout particulier pour hanter les foires; sans doute ce n'est point surprenant qu'on y aille par peu qu'on aie le moindre petit cochon à vendre ou acheter, mais combien de gens s'y rendent pour flâner et principalement pour boire du vin, surtout du dernier crû. Dans ces occasions on ne craint pas de tout quitter, même les ouvrages de campagne les plus pressants. Pour l'acquit de sa conscience, on travaille un moment le matin, puis on passe une blouse propre et l'on va faire un *tour* à la foire. Ce tour est parfois incommensurable! Les femmes ne cèdent point leur droit; elles arrivent avec des paniers grands ou petits, et si réellement rien d'important ne les oblige à cette course, elles prennent un de leurs enfants avec elles, afin de pouvoir dire comme justification: « je ne voulais pas venir, *mais* le petit m'a tellement *dévorée* qu'il a fallu me décider. » Du reste, c'est assez l'habitude au village de chercher à tenir en respect les enfants en leur promettant de les mener à la foire, qu'on fait miroiter à leurs yeux comme une apparition brillante et fantastique! Nous

eûmes autrefois dans un de ces jours fortunés la visite d'une brave dame de village, escortée d'un jeune enfant qui paraissait souffrant, glacé, désolé même. Elle nous dit qu'il était malade depuis longtemps et que pendant tout l'hiver on lui avait fait avaler les remèdes les plus amers en lui promettant la foire au bout.

Une chose que nous remarquons depuis quelques années, et sur laquelle les autorités ont raison de veiller, c'est que les foires perdent tout-à-fait le cachet original qui les distinguait autrefois; on n'y voit presque plus ces empiriques qui vendaient de l'eau et des pommades merveilleuses, payées sans marchander par la foule crédule; plus de ces chanteurs de complaintes mélancoliques, qu'on achetait pour les redire ensuite tant bien que mal; plus de ces marchands, au costume bizarre, qui roulaient carrosse et appelaient les gens au son d'une musique bruyante, pour leur offrir des crayons, du savon à détacher ou autres bagatelles. La poésie s'en va, pour ne laisser que la froide prose; les foires ne sont plus que des marchés au bétail où l'on traite de grosses affaires. C'est à peine s'il reste quelques galants villageois qui suivent les jeunes filles pour leur payer des caramels, ou de bons hommes en pain d'épices, ornés d'un plumet rouge, et probablement, avant peu, ce dernier reste des anciens temps disparaîtra encore... tout s'en va.

S.

Jacob-Louis-Gabriel Reymond,

ou l'insurrection des *Bourla-papay*.

V.

Le lendemain de l'arrivée des insurgés dans les plaines de St-Sulpice, dimanche, 9 mai, leur camp fut un lieu de réjouissances où se rendirent un grand nombre de personnes de Lausanne, de Morges et des villages voisins.

Ce camp fut appelé le *camp des Gamaches*, à cause des larges guêtres de toile fixées au genou, que le paysan portait dans ses travaux.

Pendant que la troupe de Reymond stationnait à St-Sulpice, d'autres attroupements formés à la Côte et dans les districts d'Orbe, de Grandson, d'Echallens et d'Yverdon, continuaient à détruire les archives. A la date du 8, on écrivait d'Yverdon:

« Aujourd'hui, à 5 heures du matin, une colonne de

» paysans venant d'Yvonand, entra par la plaine⁴; à
 » 4 heures une autre venant du district de Grandson,
 » et, à 7 heures, une troisième venant par la route
 » d'Orbe. Le receveur national et les possesseurs de
 » titres féodaux ont dû livrer leurs archives, dont une
 » partie a été brûlée sur place; puis, trois chars
 » ont été chargés de leurs débris fumants, et de nou-
 » veaux papiers et livres ont été conduits sur la place
 » d'armes où deux immenses feux les ont anéantis.
 » On n'a pas même épargné les titres de notre hôpital.
 » Même exécution a eu lieu, par une des susdites co-
 » lonnes, à Grandson, et aux châteaux de Champvent,
 » Mathod et Chamblon. »

Le 10 mai, le commissaire Kuhn revint à Lausanne avec des ordres positifs du gouvernement, qui avait refusé l'amnistie et ordonné de réduire les insurgés par la force. Les pouvoirs donnés dès le début à Kuhn étaient assez illimités pour qu'il put se passer de cette course à Berne, et se rendre maître des insurgés dès leur entrée à Lausanne.

« Cette conduite pusillanime d'un magistrat revêtu des pouvoirs les plus étendus, dit l'historien de Seigneux, en parlant du commissaire Kuhn, ayant sous ses ordres une force armée plus que suffisante pour réprimer militairement de pareils excès, indiquait une faiblesse que la conduite équivoque du gouvernement français pouvait seule expliquer. Car si, pendant que les insurgés étaient encombrés dans la rue de Bourg, où ils avaient rencontré un bataillon helvétique qui leur fermait le passage, on eut fait avancer derrière eux les troupes de ligne disponibles dans le reste de la ville, ils auraient été forcés de mettre bas les armes, de livrer leurs chefs et de se rendre à discrétion. »

Enfin, dans l'après-midi du 10 mai, le commandant Weillande, à la tête d'une troupe française et helvétique de 6 à 700 hommes, prit la route de Morges. Le citoyen Kuhn partit aussi en voiture, accompagné du sénateur Pellis, qui était à Lausanne depuis quelque temps. La troupe ne s'arrêta que lorsqu'elle fut en face des insurgés et à bout portant. Alors commencèrent de longues conférences dans lesquelles les chefs des insurgés se prononcèrent dans le même sens qu'ils l'avaient fait deux jours auparavant; ils déclarèrent qu'ils ne voulaient pas se battre avec les Français, leurs amis, et qu'ils voulaient se donner à la France ou affranchir leurs terres. Kuhn leur assura que leur état serait certainement amélioré, et qu'au moment où une bonne constitution allait fixer le sort de la Suisse, il ne fallait pas entraver la marche du progrès par des insurrections. — A la suite de ces pourparlers, une espèce d'armistice fut conclue, les insurgés se retirèrent de l'autre côté de la Venoge, près du village de Denges, et les troupes rentrèrent à Lausanne.

Le même soir, ils sommèrent la ville de Morges de leur livrer quatre pièces de canon. La chose allait être accordée lorsque quelques troupes françaises et helvétiques intervinrent et firent retirer les insurgés.

Le 11 mai, le général Ameij, envoyé par Mont-
 richard, arrivait à Lausanne et invitait Reymond à venir auprès de lui sous la protection d'un sauf-con-

duit et d'une escorte. Reymond hésita quelques instants, mais, le soir, accompagné de quelques délégués des communes, il se rendit à Lausanne où il traita avec Kuhn et le général français.

Comme il n'était guère possible d'employer la force des armes, on feignit sans doute d'accéder, en grande partie du moins, aux exigences de Reymond, car le lendemain, 12 mai, les insurgés quittaient leur camp les uns après les autres emportant l'assurance qu'il n'y avait plus de droits féodaux et que personne ne serait recherché pour avoir marché sous l'étendard de Reymond.

Le commissaire Kuhn fut remplacé dans le canton de Vaud par Lanther, ex-ministre de la guerre. Celui-ci fit occuper par des troupes françaises et helvétiques toutes les localités où il y avait encore de l'agitation et imposa une contribution de 60,000 fr. sur cent trente-deux communes qui avaient pris part à l'insurrection. Lanther institua en outre un tribunal qui devait procéder suivant le code pénal militaire et chargea les préfets d'instruire contre les prévenus.

(La fin prochainement.)

L. M.

Voyage de Genève à Londres,

en passant par Lausanne.

V.

De la noce à la noce. — Un étonnement sans égal s'est manifesté sur tous les visages et dans tous les yeux de cette joyeuse assemblée, et toutes les bouches se sont ouvertes en portes de granges, à l'apparition subite de notre cohorte, précédée des deux révérends pères jésuite et rabbin, et dont notre dieu postiche du ruisseau, qui portait ses habits mouillés sous son bras, faisait l'arrière-garde. La musique, la danse, et tout le tintamare nuptial, ont fait place à une contemplation silencieuse et admirative; un grand cercle s'est formé autour de nous, et nous ne savions que penser de cette singulière réception, lorsqu'un petit homme âgé, à face rubiconde, et qui paraissait être entre deux vins, s'est avancé et nous a demandé qui nous étions, d'où nous venions, où nous allions, et ce que nous voulions; notre révérend capitaine lui ayant appris l'accident que nous venions d'essuyer, le manant a dit :

Avez-vous cru que ma maison
 Fut le cabaret du village ?
 Le jésuite a répondu non,
 Mais je lis sur votre visage
 Ayez de nous compassion.

Le gracieux vieillard nous ayant montré de la main une grande table placée dans une espèce d'alcôve, et chargée de pots, de verres, de pain, de fromage, de viandes fraîches et salées, de pâtés, de gâteaux, de beignets, de châtaignes, de pommes, de poires, de nèfles, etc., etc., le tout à moitié mangé, et dans un assez grand désordre, nous nous sommes arrangés autour sur des escabelles; on nous avait présenté un grand wilcom rempli de vin, que nous avons vidé à la ronde, à la santé des époux et à la bénédiction de leur mariage.

La symphonie et la danse ont recommencé, et nous de trinquer et de remuer les mâchoires, sans penser du tout à notre malheureux coche, ni au malheureux postillon qui le gardait, et, chose singulière! il n'est venu dans l'esprit d'aucun de nous de discuter de religion, quoique nous fussions tous sept de croyances différentes.

Le rabbin juif, le jésuite papiste,
 Sans doute aussi, bon moliniste,
 Le Palatin luthérien,
 Castor cynique et l'amoureux, déiste,
 Le commis épïcureien,
 Et moi très-zélé calviniste.

⁴ Faubourg de la ville d'Yverdon.